

Montréal, le 3 décembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014 - Planification de l'audience
Dossier de la Régie : R-3814-2012

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande du Distributeur de reporter le début de l'audience du dossier mentionné en titre, initialement prévue à compter du 5 décembre, jusqu'au vendredi 7 décembre. La Régie accueille cette demande et l'audience débutera donc le **7 décembre 2012 à compter de 9 h**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal. En conséquence, la Régie informe les participants qu'elle pourrait prolonger ses travaux jusqu'au 21 décembre.

En début d'audience, la Régie permettra aux participants d'exprimer leur point de vue sur les impacts de l'adoption, le 30 novembre dernier, du Budget du Gouvernement du Québec sur le déroulement du présent dossier. Elle entendra alors les moyens préliminaires soulevés par UC.

Également, la Régie transmet, avec la présente, le calendrier de l'audience préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Par ailleurs, la Régie demande au Distributeur de déposer les réponses à sa demande de renseignement n° 3 au plus tard le **6 décembre 2012 à 12h**.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

p.j.